



Réforme des rythmes et décentralisation : la stratégie du Cheval de Troie

Les premières remontées du terrain confirment les craintes exprimées l'an passé : la réforme des rythmes scolaires n'apportera pas même un début de solution à la problématique de l'échec scolaire. Nous, professionnels et acteurs de terrain, le savions. Notre Ministre le savait aussi, n'en doutez pas. Mais notre Ministre sait aussi pourquoi et pour qui il laboure, et force est de constater qu'il laboure droit.

Au regard des objectifs affichés et ô combien vertueux, cette réforme peut en effet sembler incohérente et contre-productive mais si on la rapporte à la prochaine loi de décentralisation promise par le Président de la République, elle relève de tout sauf du bricolage, de l'amateurisme, de l'impréparation ou de l'entêtement imbécile. Elle est un véritable Cheval de Troie.

Revenons sur ce fameux Acte III de la décentralisation. Lors de la conclusion des Etats généraux de la démocratie territoriale en octobre 2012, F. Hollande a précisé son projet. Selon lui, la loi est un poids et la diversité des territoires demande qu'elle soit adaptable et adaptée. Il a donc fustigé les « 400 000 normes » nationales qui grèvent l'efficacité des politiques territoriales et ralentissent leur mise en œuvre. Il faut donc que les Territoires puissent s'en affranchir partiellement, en fonction de leurs spécificités. Or ce sont ces fameuses normes, issues des lois elles-mêmes votées par les élus du peuple, qui garantissent par exemple les taux d'encadrement en crèche, la nature et la fréquence des contrôles sanitaires, les conditions de traitement des déchets toxiques, etc, etc... Ce sont ces normes qui garantissent l'égalité de traitement des usagers et des citoyens sur tout le territoire national.

Concrètement, là où avant l'acte III V. Peillon devait encore promettre aux élus pour les rassurer un décret national pour assouplir la norme d'encadrement des enfants en centre de loisirs, il est fort probable qu'après l'Acte III, l'adaptation de ses normes pourra être confiée aux Régions qui elles-mêmes, par dérogations successives, les confieront aux municipalités. François Hollande a réaffirmé aussi sa volonté d'élargir le droit des collectivités territoriales à l'expérimentation. De fait, l'absence de cadrage de ce droit, en termes de durée ou de territoires concernés, ouvre déjà la porte à l'apparition d'enclaves affranchies des normes en vigueur et battant en brèche des droits garantis par la loi. En toute impunité.

Certains détracteurs de ce projet ont parlé à juste titre de « balkanisation » de la République. Quand on entend F. Hollande évoquer de plus « un statut des métropoles », on comprend l'enthousiasme de beaucoup de Présidents de Région impatients de voir leur soif de pouvoir débarrassée de ces freins archaïques que constituent les lois républicaines. On comprend aussi l'inquiétude des « petits maires » qui souffrent déjà de l'avidité tentaculaire des grandes métropoles qui voient en eux de simples satellites.

Il ressort de tout cela que la nouvelle majorité compte mettre en place non pas une décentralisation démocratique mais bien une France fédérale des Régions qui à terme s'inscrira dans une Europe des grandes Métropoles.

Doubs

Dans le Doubs comme dans la majorité des sections qui ont communiqué à ce sujet, les collègues qui sont passés à 4,5 jours dénoncent avec beaucoup d'amertume les gros problèmes concernant l'utilisation des locaux scolaires (collègues « jetés » de leur classe, impossibilité de tenir des réunions entre collègues ou avec des parents car tous les locaux sont réquisitionnés pour le péri éducatif).

beaucoup de colère chez les enseignants, beaucoup de fatigue chez les élèves, problème des élèves qui ne font plus aucune différence entre temps « école » et temps « activité », entre l'animateur et le maître.

le problème des APC en même temps que le péri éducatif ...

Ces collègues n'en peuvent plus et demandent des actions fortes !

Les collègues ont le sentiment que c'est maintenant qu'il faut agir si on veut obtenir quelque chose, certains évoquant même la démission de Peillon.

LE RYTHME SCOLAIRE
REMIS EN CAUSE



Alpes Maritimes

Les concertations se font par la force des choses sur des temps entre deux moments de classe ou après une journée de classe, à un moment traditionnellement consacré à la correction quotidienne des travaux d'élèves, à la réflexion introspective sur les contenus de la journée, à l'ajustement, à la différenciation pédagogique élaborée à partir des constats, à l'accueil des parents ou encore à la préparation des plus de 5 heures de classe du lendemain.

Épuisement, surmenage, sentiment de ne plus avoir de temps pour la réflexion et l'élaboration collective, voilà le bilan d'étape que fait le SNUipp FSU alors que les APC se mettent à peine en place dans beaucoup d'écoles.

En plus, commencent à tomber les convocations pour les mercredi après-midi !

Que ce soit pour les rattrapages du 2 septembre et l'ascension ou encore les animations pédagogiques, certaines circonscriptions flirtent avec le tiers des mercredi de l'année !

Et derrière des enseignants surmenés, il y a des élèves, qui, on le constate tous les jours, ne sont pas plus frais et dispos cette année qu'ils ne l'étaient l'an passé !